



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 537 Nickel, LCK 537 A; 1/2

Date de révision: 21.03.2017 Code du produit: LCK537-1 Page 1 de 9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

LCK 537 Nickel, LCK 537 A; 1/2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Analyse de l'eau

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: HACH LANGE GmbH
Rue: Willstätterstr. 11
Lieu: D-40549 Düsseldorf
Téléphone: +49 (0)211 5288-383
e-mail: SDS@hach.com
Internet: www.de.hach.com

Service responsable: HACH LANGE FRANCE S.A.S

8, mail Barthélémy Thimonnier - Lognes F-77437 Marne La Vallée Cedex 2

Tél. +33 (0) 820 20 14 14 * Fax +33 (0) 1 69 67 34 99

e-Mail: info-fr@hach.com

HACH LANGE NV/SA

Motstraat 54 B-2800 Mechelen

Tel. +32 15 42 35 00 * Fax +32 15 41 61 20

e-Mail: info-be@hach.com

HACH LANGE

Rorschacherstrasse 30a CH-9424 Rheineck Tel. +41 (0)848 55 66 99 e-Mail: info-ch@hach.com

HACH LANGE NORTH AFRICA

Villa 14 - Rue 2 Casa Plaisance Quartier Racine

MA-Casablanca 20000 Tél. +212 (0) 522 97 95 75 e-mail: info-mena@hach.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: F:ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 // BE: +32 (0)70 245245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1A

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Mentions de danger:

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

hydroxyde de sodium





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 537 Nickel, LCK 537 A; 1/2

Date de révision: 21.03.2017 Code du produit: LCK537-1 Page 2 de 9

Mention d'avertissement:

Danger

Pictogrammes:



Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous

les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Conseils supplémentaires

Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

2.3. Autres dangers

donnée non disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance					
	N° CE	Nº Index	N° REACH			
	Classification selon règlement (C	E) nº 1272/2008 [CLP]	•			
7732-18-5	Eau					
	231-791-2					
1310-73-2	hydroxyde de sodium					
	215-185-5	011-002-00-6				
	Skin Corr. 1A; H314					
95-45-4	Diméthylglyoxime			< 1%		
	202-420-1					
	Flam. Sol. 2, Acute Tox. 3; H228 H301					

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 537 Nickel, LCK 537 A; 1/2

Date de révision: 21.03.2017 Code du produit: LCK537-1 Page 3 de 9

Après inhalation

Amener la victime à l'air libre.

Après contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Après contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

Après ingestion

Ne PAS faire vomir. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque de graves brûlures. Toux, Insuffisance respiratoire, Spasme.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Moyens d'extinction inappropriés

Sans limitation

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Pour eviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vetemenents de protection appropriés.

Information supplémentaire

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

13. Considérations relatives à l'élimination

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Préventions des incendies et explosion

Voir également section 5





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 537 Nickel, LCK 537 A; 1/2

Date de révision: 21.03.2017 Code du produit: LCK537-1 Page 4 de 9

Information supplémentaire

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les conteneurs secs et hermétiquement fermés pour empêcher l'absorption d'humidité et la contamination.

Température de stockage: 2-8 °C

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas entreposer près des acides.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Réactif pour analyses

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
1310-73-2	Sodium (hydroxyde de)	-	2		VME (8 h)	

Conseils supplémentaires

Aucun à notre connaissance.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection des mains

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Gants de protection résistant aux produits chimiques

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Protection de la peau

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection respiratoire

Veiller à une ventilation adéquate.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide
Couleur: incolore
Odeur: inodeure

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C):

Modification d'état



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 537 Nickel, LCK 537 A; 1/2

Date de révision: 21.03.2017 Code du produit: LCK537-1 Page 5 de 9

Point de fusion: - 17 °C

Point initial d'ébullition et intervalle 145 °C

d'ébullition:

Point de sublimation:

Point de ramollissement:

Point d'écoulement:

Point d'écoulement:

Point d'éclair:

non applicable

non disponible

non applicable

Inflammabilité

solide: non applicable gaz: non applicable

Dangers d'explosion

non applicable

Limite inférieure d'explosivité:

Limite supérieure d'explosivité:

non applicable

Température d'inflammation:

donnée non disponible

Température d'auto-inflammabilité

solide: donnée non disponible gaz: donnée non disponible
Température de décomposition: donnée non disponible

Propriétés comburantes

non applicable

Pression de vapeur:

Densité (à 20 °C):

Densité apparente:

Hydrosolubilité:

(à 20 °C)

complètement soluble

(à 20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants

donnée non disponible

Coefficient de partage: donnée non disponible Viscosité dynamique: donnée non disponible Viscosité cinématique: donnée non disponible Durée d'écoulement: donnée non disponible Densité de vapeur: donnée non disponible Taux d'évaporation: donnée non disponible Épreuve de séparation du solvant: donnée non disponible Teneur en solvant: donnée non disponible

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. Peut être corrosif pour les métaux.

10.2. Stabilité chimique



Be Right"

Fiche de données de sécurité

HACH LANGE GmbH

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 537 Nickel, LCK 537 A; 1/2

Date de révision: 21.03.2017 Code du produit: LCK537-1 Page 6 de 9

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec des acides forts.

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5. Matières incompatibles

Acides, Oxydants, Métaux légers

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.

Information supplémentaire

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Angaben zur Toxikologie liegen nicht vor.

Toxicité aiguë

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

N° CAS	Substance						
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode		
95-45-4	Diméthylglyoxime						
	par voie orale	DL50 200-500 mg/kg	rat				

Irritation et corrosivité

Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses.

Effets sensibilisants

Pas d'effet connu.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Danger par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Pas d'information toxicologique disponible.

Information supplémentaire

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 537 Nickel, LCK 537 A; 1/2

Date de révision: 21.03.2017 Code du produit: LCK537-1 Page 7 de 9

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode	
1310-73-2	hydroxyde de sodium						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 45,4 mg/l		Onchorhynchus mykiss			

12.2. Persistance et dégradabilité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'effet connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Votre distributeur local reprend gratuitement les cuves en test utilisés pour les retraiter correctement . En accord avec les réglementations locales et nationales.

Code d'élimination des déchets-Produit

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits

chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances

dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire

Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination de déchet-Résidus

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits

chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances

dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire

Classé comme déchet dangereux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU: UN 3316

14.2. Désignation officielle de TROUSSE CHIMIQUE

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 9

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Il Étiquettes: 9



Code de classement: M11
Dispositions spéciales: 251 340
Quantité limitée (LQ): SP251
Quantité dégagée: SP340





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 537 Nickel, LCK 537 A; 1/2

Date de révision: 21.03.2017 Code du produit: LCK537-1 Page 8 de 9

Catégorie de transport: 2
N° danger: Code de restriction concernant les tunnels:

Transport fluvial (ADN)

Autres informations utiles (Transport fluvial)

Non testé

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:UN 331614.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:CHEMICAL KIT

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Il Étiquettes: 9



Marine pollutant: --

Dispositions spéciales: 251, 340
Quantité limitée (LQ): See SP251
Quantité dégagée: SP340
EmS: F-A, S-P

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:UN 331614.2. Désignation officielle deCHEMICAL KIT

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 9

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Il Étiquettes: 9



Dispositions spéciales:

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

Passenger LQ:

Quantité dégagée:

A44 A163

1 kg

Y960

E0

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 960
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 10 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 960
IATA-Quantité maximale (cargo): 10 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Utiliser un équipement de protection individuelle.



HACH LANGE GmbH

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 537 Nickel, LCK 537 A; 1/2

Date de révision: 21.03.2017 Code du produit: LCK537-1 Page 9 de 9

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans rapport

Information supplémentaire

Les Indications de transport s'appliquent a l'emballage entier!

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des

jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les

femmes enceintes ou allaitant.

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Date de révision 21.03.2017

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 7, 14

Révision: 20.05.2015

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 2

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H228 Matière solide inflammable. H301 Toxique en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 537 Nickel, LCK 537 B; 2/2

Date de révision: 21.03.2017 Code du produit: LCK537-2 Page 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

LCK 537 Nickel, LCK 537 B; 2/2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Analyse de l'eau

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: HACH LANGE GmbH
Rue: Willstätterstr. 11
Lieu: D-40549 Düsseldorf
Téléphone: +49 (0)211 5288-383
e-mail: SDS@hach.com
Internet: www.de.hach.com

Service responsable: HACH LANGE FRANCE S.A.S

8, mail Barthélémy Thimonnier - Lognes F-77437 Marne La Vallée Cedex 2

Tél. +33 (0) 820 20 14 14 * Fax +33 (0) 1 69 67 34 99

e-Mail: info-fr@hach.com

HACH LANGE NV/SA

Motstraat 54 B-2800 Mechelen

Tel. +32 15 42 35 00 * Fax +32 15 41 61 20

e-Mail: info-be@hach.com

HACH LANGE

Rorschacherstrasse 30a CH-9424 Rheineck Tel. +41 (0)848 55 66 99 e-Mail: info-ch@hach.com

HACH LANGE NORTH AFRICA

Villa 14 - Rue 2 Casa Plaisance Quartier Racine

MA-Casablanca 20000 Tél. +212 (0) 522 97 95 75 e-mail: info-mena@hach.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: F:ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 // BE: +32 (0)70 245245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Catégories de danger: Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2 Sensibilisation respiratoire/cutanée: Resp. Sens. 1 Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Mentions de danger: Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée.



Be Right™

Fiche de données de sécurité

HACH LANGE GmbH

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 537 Nickel, LCK 537 B; 2/2

Date de révision: 21.03.2017 Code du produit: LCK537-2 Page 2 de 10

Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoguer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Peut irriter les voies respiratoires.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

peroxodisulfate de diammonium

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:





Mentions de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires

par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une

position où elle peut confortablement respirer.

P308+P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un

nédecin.

P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Conseils supplémentaires

Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

2.3. Autres dangers

donnée non disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 537 Nickel, LCK 537 B; 2/2

Date de révision: 21.03.2017 Code du produit: LCK537-2 Page 3 de 10

Composants dangereux

N° CAS	Substance				
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH		
	Classification selon règlement (CE)	nº 1272/2008 [CLP]			
7727-54-0	peroxodisulfate de diammonium				
	231-786-5	016-060-00-6			
	Ox. Sol. 3, Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, Skin Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1; H272 H302 H319 H335 H315 H334 H317				
77-92-9	Acide citrique			>35 %	
	201-069-1				
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H315 H319				

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Après inhalation

Amener la victime à l'air libre.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation et corrosion

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses.

5.3. Conseils aux pompiers

Pour eviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vetemenents de protection appropriés.

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 537 Nickel, LCK 537 B; 2/2

Date de révision: 21.03.2017 Code du produit: LCK537-2 Page 4 de 10

Information supplémentaire

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

13. Considérations relatives à l'élimination

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Température de stockage: 2-8 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Réactif pour analyses

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Conseils supplémentaires

Aucun à notre connaissance.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection des mains

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Protection de la peau

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 537 Nickel, LCK 537 B; 2/2

Date de révision: 21.03.2017 Code du produit: LCK537-2 Page 5 de 10

Protection respiratoire

Veiller à une ventilation adéquate. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: solide
Couleur: incolore
Odeur: inodeure

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C): 3,2

Modification d'état

Point de fusion: 60 °C Température de

décomposition

Point initial d'ébullition et intervalle non applicable

d'ébullition:

Point de sublimation:

Point de ramollissement:

Point d'écoulement:

Point d'éclair:

donnée non disponible
donnée non disponible
non applicable

Inflammabilité

solide: non applicable gaz: non applicable

Dangers d'explosion

non applicable

Limite inférieure d'explosivité:

Limite supérieure d'explosivité:

non applicable

Température d'inflammation:

donnée non disponible

Température d'auto-inflammabilité

solide: donnée non disponible gaz: donnée non disponible
Température de décomposition: donnée non disponible

Propriétés comburantes

donnée non disponible

Pression de vapeur:

Pression de vapeur:

Densité (à 20 °C):

Densité apparente:

Hydrosolubilité:

donnée non disponible
donnée non disponible
donnée non disponible
complètement soluble

(à 20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants

donnée non disponible

Coefficient de partage:non applicableViscosité dynamique:non applicableViscosité cinématique:non applicableDurée d'écoulement:non applicable





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 537 Nickel, LCK 537 B; 2/2

Date de révision: 21.03.2017 Code du produit: LCK537-2 Page 6 de 10

Densité de vapeur:

Taux d'évaporation:

non applicable

Épreuve de séparation du solvant:

Teneur en solvant:

non applicable

non applicable

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Voir également section 10.3

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique: Fer, Zinc, Cuivre, Argent, Poudres métalliques

10.4. Conditions à éviter

Chaleur.

Tenir à l'écart des matières combustibles.

10.5. Matières incompatibles

Des bases fortes, Oxydants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone (CO2), Oxydes de soufre, Ammoniaque

Information supplémentaire

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Angaben zur Toxikologie liegen nicht vor.

Toxicité aiguë

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

ETAmél calculé

ATE (par voie orale) 1060,0 mg/kg

N° CAS	Substance						
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode		
7727-54-0	peroxodisulfate de diammonium						
	par voie orale	DL50 689 mg/kg	Rat	GESTIS			
77-92-9	Acide citrique						
	par voie orale	DL50 3000 mg/kg	Ratte				

Irritation et corrosivité

Le produit provoque une irritation des yeux, de la peau et des muqueuses.

Effets sensibilisants





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 537 Nickel, LCK 537 B; 2/2

Date de révision: 21.03.2017 Code du produit: LCK537-2 Page 7 de 10

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut produire une réaction allergique. Irritation aiguë du système respiratoire conduisant à une oppression de la poitrine et à un état asthmatique. (peroxodisulfate de diammonium)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter le système respiratoire. (peroxodisulfate de diammonium)

Danger par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Pas d'information toxicologique disponible.

Information supplémentaire

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

111107	1 Pas a information dis	роого ре	zac produit				
Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
7727-54-0	peroxodisulfate de diamn	nonium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	76 mg/l		Onchorhynchus mykiss		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	120 mg/l	48 h	Daphnia magna		
77-92-9	Acide citrique						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	440-760	96 h	Leuciscus idus(Ide)		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	160 mg/l	48 h	Crustacea		

12.2. Persistance et dégradabilité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

	skiste pas a information disponible pour le produit la n	nome.					
N° CAS	Substance						
	Méthode Valeur d Source						
	Évaluation		•	•			
77-92-9	Acide citrique						
	OCDE Ligne directrice 302	98 %	2	IUCLID			
	Demande Biochimique en Oxygène (DBO)	526 mg/g	5	IUCLID			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'effet connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 537 Nickel, LCK 537 B; 2/2

Date de révision: 21.03.2017 Code du produit: LCK537-2 Page 8 de 10

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

En accord avec les réglementations locales et nationales. Votre distributeur local reprend gratuitement les cuves en test utilisés pour les retraiter correctement.

Code d'élimination des déchets-Produit

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits

chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances

dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire

Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination de déchet-Résidus

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits

chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances

dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire

Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits

chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances

dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire

Classé comme déchet dangereux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU: UN 3316

14.2. Désignation officielle de TROUSSE CHIMIQUE

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Il Étiquettes: 9



Code de classement: M11
Dispositions spéciales: 251 340
Quantité limitée (LQ): SP251
Quantité dégagée: SP340
Catégorie de transport: 2
N° danger: Code de restriction concernant les E

tunnels:

Transport fluvial (ADN)

Autres informations utiles (Transport fluvial)

Non testé

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 3316

14.2. Désignation officielle de CHEMICAL KIT

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 9

transport:





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 537 Nickel, LCK 537 B; 2/2

Date de révision: 21.03.2017 Code du produit: LCK537-2 Page 9 de 10

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: 9

П

Marine pollutant:

Dispositions spéciales: 251, 340
Quantité limitée (LQ): See SP251
Quantité dégagée: SP340
EmS: F-A, S-P

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 3316

14.2. Désignation officielle de CHEMICAL KIT

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 9

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Il Étiquettes: 9



Dispositions spéciales:

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

Passenger LQ:

Quantité dégagée:

A44 A163

1 kg

Y960

Quantité dégagée:

E0

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 960
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 10 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 960
IATA-Quantité maximale (cargo): 10 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Utiliser un équipement de protection individuelle.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans rapport

Information supplémentaire

Les Indications de transport s'appliquent a l'emballage entier!

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des

jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les

femmes enceintes ou allaitant.

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 537 Nickel, LCK 537 B; 2/2

Date de révision: 21.03.2017 Code du produit: LCK537-2 Page 10 de 10

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Date de révision 21.03.2017

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 7, 14

Révision: 20.05.2015

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 2

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)